

# UVSQ

université PARIS-SA

## PROCÉDURE EXCEPTIONNELLE : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS À DISTANCE

### Organisation des enseignements à distance

- » Consultez très régulièrement les canaux d'information officielle et institutionnelle de la Faculté :
- » Les pages Internet de la Faculté sur le site [www.uvsq.fr](http://www.uvsq.fr)
- » Votre adresse mail [@uvsq.fr](mailto:@uvsq.fr)
- » Le compte Twitter de la Faculté ([@UVSQFacDSP](https://twitter.com/UVSQFacDSP))

**Vous recevrez un mail de chacun de vos enseignants pour vous faire part des modalités de poursuite de ses enseignements.**

## **ETUDIANTS DE LICENCE ET DE MASTER 1**

- » Consultez chaque jour les plateformes Ecampus et Moodle
- » Chaque enseignant vous indiquera les modalités précises de poursuite des enseignements et les modalités de contrôle continu s'il y a lieu
- » Les contenus et exercices pour les cours magistraux et les travaux dirigés seront déposés au fur et à mesure sur ces plateformes

## **ETUDIANTS DE MASTER**

- » Le directeur de la formation vous informera par tous moyens des modalités précises de poursuite des enseignements et les modalités de contrôle continu

## **Liens utiles**

- » E-campus
- » Moodle
- » UNJF